



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2/3/4
En direct de la Mairie	5
Association	5
Ecole	6
Comité des Fêtes	7
Agence Postale	8
Dates à retenir	8

Chers concitoyens,

C'est un budget prévisionnel à l'équilibre qui a été voté à l'unanimité et pour lequel nous avons maintenu cette année encore les taux d'imposition inchangés à ceux de l'année dernière. Avec la maîtrise des dépenses et compte tenu de la baisse des recettes, votre municipalité poursuivra sa gestion rigoureuse dans son fonctionnement comme dans ses travaux d'investissement.

En ce qui concerne notre école la rentrée scolaire 2015/2016 se fera sans regroupement par décision municipal. Une classe doit être fermée et une ultime demande de reconsidération, dans l'intérêt des enfants, auprès de la Direction de l'Académie de Grenoble a été entreprise pour éviter cette fermeture.

Les beaux jours sont là ! Par le biais de vos associations des manifestations vous sont proposées. Profitez-en pleinement !

Votre Maire,
Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 12 janvier

Le contrat de maintenance avec la société SPIE pour l'**éclairage public** arrive à terme. Jusqu'en 2014, l'entreprise appliquait un tarif de 22€ par foyer lumineux pour 95 foyers existants. A l'unanimité, les élus votent pour le renouvellement de contrat au prix de 22€ HT par foyer et pour 6 ans, révocable le cas échéant à l'expiration de chaque période annuelle.

Madame le Maire expose la fin de contrat d'assistance de la station épuration avec la société A CAP au 1^{er} mars 2015. Le montant du contrat pour l'assistance à la gestion était de 3 950€ HT€ /an. La commission recevra le prestataire afin de faire un bilan.

Madame LASCOMBES fait part de la dernière réunion avec l'IEEN à Nyons pour **la perspectives de la rentrée scolaire 2015/2016**, à laquelle étaient conviés les délégués de parents d'élèves. Des propositions de regroupement ou pas peuvent être envisagés. Ce dossier sera revu avec la commission et les parents

Du 9 février

Madame le Maire rappelle la fin de **contrat d'assistance avec la société A CAP** au 1^{er} mars 2015. Une réunion avec la commission, en présence du prestataire, a eu lieu pour faire un bilan et réévaluer les besoins de la commune. Une nouvelle proposition de contrat avec une prestation annuelle globale, et des points d'assistance revus, est faite pour un montant annuel de 3 370€ HT. Le contrat proposé est établi pour 3 ans, renouvelable chaque année.

A l'unanimité les élus votent pour.

Madame le Maire fait part aux conseillers des 3 propositions pour la **rentrée scolaire 2015/2016** faites par l'Inspecteur de l'Education national de Nyons et des échanges de courriers avec les délégués des parents d'élèves. Les propositions soumises aux parents et à la municipalité :

- 1) pas de regroupement avec Le Pègue/Montbrison, fermeture d'une 1 classe à St-P et tous les niveaux de primaire réunis sur 2 classes ;
- 2) regroupement avec Le Pègue/Montbrison : 2 classes à St-P., 2 classes au Pègue et 1 classe à Montbrison ;
- 3) regroupement avec Le Pègue/Montbrison : 3 classes à St-P., 2 classes au Pègue et fermeture de la classe de Montbrison

Madame le Maire expose la fin de contrat d'assistance de la station épuration avec la société A CAP au 1^{er} mars 2015. Le montant du contrat pour l'assistance à la gestion était de 3 950€ HT€ /an. La commission recevra le prestataire afin de faire un bilan.

Du 12 janvier

Le contrat de maintenance avec la société SPIE pour l'**éclairage public** arrive à terme. Jusqu'en 2014, l'entreprise appliquait un tarif de 22€ par foyer lumineux pour 95 foyers existants. A l'unanimité, les élus votent pour le renouvellement de contrat au prix de 22€ HT par foyer et pour 6 ans, révocable le cas échéant à l'expiration de chaque période annuelle.

Madame le Maire expose la fin de contrat d'assistance de la station épuration avec la société A CAP au 1^{er} mars 2015. Le montant du contrat pour l'assistance à la gestion était de 3 950€ HT€ /an. La commission recevra le prestataire afin de faire un bilan.

Madame LASCOMBES fait part de la dernière réunion avec l'IEEN à Nyons pour **la perspectives de la rentrée scolaire 2015/2016**, à laquelle étaient conviés les délégués de parents d'élèves. Des propositions de regroupement ou pas peuvent être envisagés. Ce dossier sera revu avec la commission et les parents

Du 9 février

Madame le Maire rappelle la fin de **contrat d'assistance avec la société A CAP** au 1^{er} mars 2015. Une réunion avec la commission, en présence du prestataire, a eu lieu pour faire un bilan et réévaluer les besoins de la commune. Une nouvelle proposition de contrat avec une prestation annuelle globale, et des points d'assistance revus, est faite pour un montant annuel de 3 370€ HT. Le contrat proposé est établi pour 3 ans, renouvelable chaque année.

A l'unanimité les élus votent pour.

Madame le Maire fait part aux conseillers des 3 propositions pour la **rentrée scolaire 2015/2016** faites par l'Inspecteur de l'Education national de Nyons et des échanges de courriers avec les délégués des parents d'élèves. Les propositions soumises aux parents et à la municipalité :

- 1) pas de regroupement avec Le Pègue/Montbrison, fermeture d'une 1 classe à St-P et tous les niveaux de primaire réunis sur 2 classes ;
- 2) regroupement avec Le Pègue/Montbrison : 2 classes à St-P., 2 classes au Pègue et 1 classe à Montbrison ;
- 3) regroupement avec Le Pègue/Montbrison : 3 classes à St-P., 2 classes au Pègue et fermeture de la classe de Montbrison

Madame le Maire expose la fin de contrat d'assistance de la station épuration avec la société A CAP au 1^{er} mars 2015. Le montant du contrat pour l'assistance à la gestion était de 3 950€ HT€ /an. La commission recevra le prestataire afin de faire un bilan.

Du 12 janvier

Le contrat de maintenance avec la société SPIE pour l'**éclairage public** arrive à terme. Jusqu'en 2014, l'entreprise appliquait un tarif de 22€ par foyer lumineux pour 95 foyers existants. A l'unanimité, les élus votent pour le renouvellement de contrat au prix de 22€ HT par foyer et pour 6 ans, révocable le cas échéant à l'expiration de chaque période annuelle.

Madame le Maire expose la fin de contrat d'assistance de la station épuration avec la société A CAP au 1^{er} mars 2015. Le montant du contrat pour l'assistance à la gestion était de 3 950€ HT€ /an. La commission recevra le prestataire afin de faire un bilan.

Madame LASCOMBES fait part de la dernière réunion avec l'IEEN à Nyons pour **la perspectives de la rentrée scolaire 2015/2016**, à laquelle étaient conviés les délégués de parents d'élèves. Des propositions de regroupement ou pas peuvent être envisagés. Ce dossier sera revu avec la commission et les parents d'élèves, afin de donner réponse à l'IEEN avant fin mars.

Du 9 février

Madame le Maire rappelle la fin de **contrat d'assistance avec la société A CAP** au 1^{er} mars 2015. Une réunion avec la commission, en présence du prestataire, a eu lieu pour faire un bilan et réévaluer les besoins de la commune. Une nouvelle proposition de contrat avec une prestation annuelle globale, et des points d'assistance revus, est faite pour un montant annuel de 3 370€ HT. Le contrat proposé est établi pour 3 ans, renouvelable chaque année.

A l'unanimité les élus votent pour.

Madame le Maire fait part aux conseillers des 3 propositions pour la **rentrée scolaire 2015/2016** faites par l'Inspecteur de l'Education national de Nyons et des échanges de courriers avec les délégués des parents d'élèves. Les propositions soumises aux parents et à la municipalité :

- 1) pas de regroupement avec Le Pègue/Montbrison, fermeture d'une 1 classe à St-P et tous les niveaux de primaire réunis sur 2 classes ;
- 2) regroupement avec Le Pègue/Montbrison : 2 classes à St-P., 2 classes au Pègue et 1 classe à Montbrison ;
- 3) regroupement avec Le Pègue/Montbrison : 3 classes à St-P., 2 classes au Pègue et fermeture de la classe de Montbrison ;

Les délégués de parents d'élèves ont réuni les parents et les enseignantes afin de soumettre une demande de regroupement. Une proposition de regroupement a été faite pour un montant annuel de 3 370€ HT. Le contrat proposé est établi pour 3 ans, renouvelable chaque année.

Section investissement Dépenses

214 051.34 Recettes 357 976.33

Solde d'exécution +143 924.99

Report 2013 - 37 640.49

Total

Dépenses 589 452.80 Recettes

843 652.86

Total solde d'exécution

+ 254 200.06

Reste à réaliser -

161 077.00

Excédent de fonctionnement

+ 147 915.56

Besoin de financement

- 54 792.50

Report de fonctionnement

+ 93 123.06

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie sont concordants. Le compte administratif M 14 2014 a été voté à 9 pour.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET

EAU/ASSAINISSEMENT 2014

Section fonctionnement Dépenses

56 387.78 Recettes 56 052.33

Solde d'exécution - 335.45

Report 2013 + 114 877.24

Section investissement

Dépenses 59 466.61 Recettes

38 374.49

Solde d'exécution - 21 092.12

Report 2013 + 59 131 47

Total

Dépenses 115 854.39

Recettes 268 435.53

Total solde d'exécution

+ 152 581.14

Reste à réaliser - 29

Section investissement Dépenses

214 051.34 Recettes 357 976.33

Solde d'exécution +143 924.99

Report 2013 - 37 640.49

Total

Dépenses 589 452.80 Recettes

843 652.86

Total solde d'exécution

+ 254 200.06

Reste à réaliser - 161 077.00

Excédent de fonctionnement

+ 147 915.56

Besoin de financement

- 54 792.50

Report de fonctionnement

+ 93 123.06

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie sont concordants. Le compte administratif M 14 2014 a été voté à 9 pour.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET

EAU/ASSAINISSEMENT 2014

Section fonctionnement Dépenses

56 387.78 Recettes 56 052.33

Solde d'exécution - 335.45

Report 2013 + 114 877.24

Section investissement

Dépenses 59 466.61 Recettes 38 374.49

Solde d'exécution - 21 092.12

Report 2013 + 59 131 47

Total

Dépenses 115 854.39

Recettes 268 435.53

Total solde d'exécution

+ 152 581.14

Reste à réaliser - 29 915.00

Excédent de fonctionnement reporté

114 541.79

Section investissement Dépenses

214 051.34 Recettes 357 976.33

Solde d'exécution +143 924.99

Report 2013 - 37 640.49

Total

Dépenses 589 452.80 Recettes

843 652.86

Total solde d'exécution

+ 254 200.06

Reste à réaliser - 161 077.00

Excédent de fonctionnement

+ 147 915.56

Besoin de financement

- 54 792.50

Report de fonctionnement

+ 93 123.06

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie sont concordants. Le compte administratif M 14 2014 a été voté à 9 pour.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET

EAU/ASSAINISSEMENT 2014

Section fonctionnement Dépenses

56 387.78 Recettes 56 052.33

Solde d'exécution - 335.45

Report 2013 + 114 877.24

Section investissement

Dépenses 59 466.61 Recettes 38 374.49

Solde d'exécution - 21 092.12

Report 2013 + 59 131 47

Total

Dépenses 115 854.39

Recettes 268 435.53

Total solde d'exécution

+ 152 581.14

Reste à réaliser - 29 915.00

Excédent de fonctionnement reporté

114 541.79

Le compte administratif de la commune et

Du 24 mars 2015

Madame le Maire expose aux élus le projet de **budget général prévisionnel pour 2015**, en accord avec la commission des finance et la trésorerie. Le projet de budget équilibré prend en compte : pour les recettes fiscales directes des taux inchangés à ceux de 2014 ; également pour les subventions, ce projet tient compte d'une proposition d'une légère augmentation pour les associations locales ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle plus une subvention exceptionnelle au « Sou de l'école » ; ainsi qu'une participation à l'appel aux dons pour les intempéries qui ont touché le Gard.

Le Maire soumet donc aux élus en premier lieu, avant le vote du budget prévisionnel, les taux d'imposition des taxes directes locales : Taxe Habitation 9.16% ; Taxe Foncière bâti 15.74% ; Taxe Foncière non bâti 53.79% Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du maintien des taux pour 2015 à ceux de 2014. Les limitrophes concernant la

Madame le Maire énumère les organismes PLUK auxquels la commune a versé des subventions au dernier budget. Les Madame le Maire présente le des subventions voir, délibéré lors du

Du 24 mars 2015

Madame le Maire expose aux élus le projet de **budget général prévisionnel pour 2015**, en accord avec la commission des finance et la trésorerie. Le projet de budget équilibré prend en compte : pour les recettes fiscales directes des taux inchangés à ceux de 2014 ; également pour les subventions, ce projet tient compte d'une proposition d'une légère augmentation pour les associations locales ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle plus une subvention exceptionnelle au « Sou de l'école » ; ainsi qu'une participation à l'appel aux dons pour les intempéries qui ont touché le Gard.

Le Maire soumet donc aux élus en premier lieu, avant le vote du budget prévisionnel, les taux d'imposition des taxes directes locales : Taxe Habitation 9.16% ; Taxe Foncière bâti 15.74% ; Taxe Foncière non bâti 53.79% Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du maintien des taux pour 2015 à ceux de 2014. Libéré lors du conseil

Madame le Maire énumère les organismes PLUK auxquels la commune a versé des subventions au dernier budget. Les Madame le Maire présente le des subventions voir, délibéré lors du

Du 24 mars 2015

Madame le Maire expose aux élus le projet de **budget général prévisionnel pour 2015**, en accord avec la commission des finance et la trésorerie. Le projet de budget équilibré prend en compte : pour les recettes fiscales directes des taux inchangés à ceux de 2014 ; également pour les subventions, ce projet tient compte d'une proposition d'une légère augmentation pour les associations locales ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle plus une subvention exceptionnelle au « Sou de l'école » ; ainsi qu'une participation à l'appel aux dons pour les intempéries qui ont touché le Gard. Le Maire soumet donc aux élus en premier lieu, avant le vote du budget prévisionnel, les taux d'imposition des taxes directes locales : Taxe Habitation 9.16% ; Taxe Foncière bâti 15.74% ; Taxe Foncière non bâti 53.79% Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition du maintien des

Madame le Maire énumère les organismes auxquels la commune a versé des subventions au dernier budget. Les élus sont favorables au maintien des subventions pour les associations locales. Madame le Maire présente le des subventions voir, délibéré lors du

BUDGET GENERAL PRIMITIF 2015 Madame le Maire soumet au conseil la proposition de budget prévisionnel à l'équilibre :

Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement
Charges à caractère général 121 458 Atténuation de charges 14 100
Charges de personnel 176 310 Produits des services 16 000
Atténuation de produits 23 000 Impôts et taxes 246 989
Charges gestion courante 30 744 Dotations et participation 50 000
Intérêts en cours 4 000 Produits de gestion courante 30 000
Amortissement 7 000 Produit financier 300
Virement section inv. 88 000 Résultat reporté 93 123

Total 450 512 Total 450 512

Dépenses d'investissement Recettes d'investissement
Immobilisation corporelles 500 Excédent fonct. Capitalisés 54 792
Construction 1 000 FCTVA et TLE 13 128
Etudes 20 154 Subvention d'inv. 17 973
Voirie 76 595 Amortissements 7 000
Amortissements 27 851 Solde d'exécution 106 284
Restes à réaliser 161 077 Virement de la section fonct. 88 000

Total 287 177 Total 287 177

Les élus se sont prononcés à l'unanimité pour ce budget prévisionnel 2015.

BUDGET PRIMITIF EAU & ASSAINISSEMENT Madame Le Maire soumet au Conseil la proposition de budget prévisionnel à l'équilibre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Charges à caract. géné. 109 219 Vente produits 58 000
Autres charges gest. cour. 315 Amortissements 1 493
Atténuation de produit 11 000 Produits gestion courante 600
Virement à la Sect. Inv. 30 000 Résultat reporté 114 541
Amortissements 24 100

Total 174 634 Total 174 634

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Immob. Incorp. 1 657 Dotations 3 157
Opération équipement 62 231 Virement de la Sect. Fonct. 30 000
Amortissements 1 493 Amortissements 24 100
Reste à réaliser 29 915 Solde d'exécution 38 039

Total 95 296 Total 95 296

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les élus se sont prononcés et ont voté à 10 pour ce budget Eau et Assainissement 2015.

Les comptes administratifs 2014 pour les budgets M 14 et M 49 votés lors du précédent conseil sont concordants avec les comptes de gestion de la trésorerie. Les comptes de gestion 2014 sont validés à l'unanimité par les conseillers.

VOTE COMPTES DE GESTION 2014 BUDGETS M 14 ET M 49

Les comptes administratifs 2014 pour les budgets M 14 et M 49 votés lors du précédent conseil sont concordants avec les comptes de gestion de la trésorerie. Les comptes de gestion 2014 sont validés à l'unanimité par les conseillers.

Conseil Municipal extraordinaire du 27

mars

RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 :

DECISION SUR LE CHOIX DES
PROPOSITIONS EMISES PAR
L'INSPECTION DE L'EDUCATION
NATIONALE

4 délégués de parents d'élèves sont
présents.

Madame le Maire résume la situation
et les différentes propositions émises
face à la fermeture de classe prévue à
la prochaine rentrée scolaire.

Au dernier conseil d'école, les
enseignantes et délégués des parents
d'élèves ont entériné la proposition n°
3 à savoir le regroupement avec Le
Pègue/Montbrison.

La commune de Montbrison ne
souhaitant pas fermer son école, les

Maire des 3 communes, en accord
avec l'IEN de Nyons ont soumis une
4^{ème} proposition :

RPI avec 2 classes à St Pantaléon (au

Conseil Municipal extraordinaire du 27

mars

RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 : DECISION
SUR LE CHOIX DES PROPOSITIONS EMISES
PAR L'INSPECTION DE L'EDUCATION
NATIONALE

4 délégués de parents d'élèves sont
présents.

Madame le Maire résume la situation et les
différentes propositions émises face à la
fermeture de classe prévue à la prochaine
rentrée scolaire.

Au dernier conseil d'école, les enseignantes
et délégués des parents d'élèves ont
entériné la proposition n° 3 à savoir le
regroupement avec Le Pègue/Montbrison.
La commune de Montbrison ne souhaitant
pas fermer son école, les Maire des 3
communes, en accord avec l'IEN de Nyons
ont soumis une 4^{ème} proposition :

RPI avec 2 classes à St Pantaléon (au lieu
de 3)

2 classes au Pègues (sans changement)
1 classe à Montbrison (sans changement).

Conseil Municipal extraordinaire du 27

mars

RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 :

DECISION SUR LE CHOIX DES
PROPOSITIONS EMISES PAR L'INSPECTION
DE L'EDUCATION NATIONALE

4 délégués de parents d'élèves sont
présents.

Madame le Maire résume la situation et
les différentes propositions émises face à
la fermeture de classe prévue à la
prochaine rentrée scolaire.

Au dernier conseil d'école, les
enseignantes et délégués des parents
d'élèves ont entériné la proposition n° 3 à
savoir le regroupement avec Le
Pègue/Montbrison.

La commune de Montbrison ne souhaitant
pas fermer son école, les Maire des 3
communes, en accord avec l'IEN de Nyons

ont soumis une 4^{ème} proposition :

RPI avec 2 classes à St Pantaléon (au lieu
de 3)
2 classes au Pègues (sans changement)

En direct de la Mairie

État Civil

Décès :

M. TESTE Abel le 31 décembre 2014
M. PATONNIER Simon le 1 février 2015 Mme
ARGENTIN Janine le 7 mars 2015
M. PHILIBERT Jean-Marie le 15 mars 2015

PASSEPORT

Obtenir ou renouveler un passeport biométrique - en station passeport en mairie de GRIGNAN sur rendez-vous le mercredi de 13h30 à 17h30 (imprimé à retirer à l'accueil, à compléter et à déposer lors du RDV accompagné des pièces justificatives et du droit de timbre disponible à la trésorerie de Grignan-Taulignan ou par voie dématérialisée sur le site internet de la DGFIP : <https://timbres.impots.gouv.fr>

INFORMATION DE LA CARSAT

Par mesure de simplification administrative, à partir de cette année, la CARSAT Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier. Elle communiquera directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie. Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur www.lassuranceretraite.fr (après création de leur espace personnel). Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix 0 (ce munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

A.C.C.A. « la Garenne »

L'ACCA « La Garenne » vous informe de leur repas des têtes (sanglier) qui se déroulera **Dimanche 19 avril 2015 à 12 H.** à la petite salle du domaine Urdy
Pour plus de renseignements, prenez attache auprès des Présidents.
M. SIGNORET Alexandre pour Saint Pantaléon au 06.62.63.50.16
M. MOCATA Claude pour Rousset les Vignes au 06.87.65.85.



Club « 4 Saisons »

Ce jeudi 18 février, le Club des 4 Saisons a tenu son assemblée générale au Domaine Urdy, après un repas apprécié de l'ensemble des membres du club, servi par L'Auberge. Rien de tel que de se retrouver autour d'une bonne table pour ensuite passer aux choses sérieuses ! Après le mot de bienvenue de Monique Fage, présidente du club, et en présence du Maire de la commune, le bilan des activités de l'année écoulée est dressé par Monique Varvat. La satisfaction est largement partagée par tous quant au dynamisme et à la qualité des activités. Le bilan financier est ensuite présenté. A l'unanimité il est approuvé. Enfin sont dévoilés les projets pour 2015 : toujours des voyages avec Moul Anim de la Baume de Transit, ainsi que des : loto, pétanque, belote, fêtes des clubs avec Interclub Nyons. Cette année, pas de changement de bureau. La séance de l'assemblée générale s'est clôturée avec le verre de l'amitié et une après-midi de moments conviviaux.



L'école

Après une journée d'apprentissage bien remplie, la garderie a toujours été un moment de détente ou de défoulement, dans la cour ou dans la salle de motricité lorsque le temps est pluvieux. Christine et Lucile ont toujours veillé à ce que les enfants soient occupés avec du matériel communal ou appartenant à l'école (jeux de société, jeux de construction, ballons...) Depuis la réforme des rythmes scolaires, le temps de garderie de l'après midi est rallongé d'une 1/2 heure, Christine et Lucile ont alors diversifié les activités proposées aux enfants.



Pâte à modeler pour les plus petits ce mardi 17 février

Les ateliers de la garderie

Les permanents : Pâte à modeler, coloriage de mandalas, jeux de société, jeux de construction...

A thèmes : Origami, Fabrication de cartes et décorations de Noël, confection de fleurs en papier, scoubidou.

En prévision : Tissage (sur planche cloutée), confection de pompons, fabrication de papier recyclé et inclusion fleurs (séchées par leur soins)



Confection de masques pour les plus grands en prévision du carnaval de l'école

Carnaval du 20 mars 2015



Comité des Fêtes

Des nouvelles du comité des fêtes

Quand ce numéro de la Gazette paraîtra, le comité des fêtes aura son(sa) nouveau(elle) Président(e). Le vide grenier sera le premier temps-phare de cette saison.

Les inscriptions se font auprès de Françoise au 04.75.27.91.70. Pour les Saint Pantaléonais, le prix est fixé à 5 euros les 5 m. Dépêchez vous les places sont limitées.

Les prochains moments phares de cet été, seront :

Le 20 juin la Fête de la Musique

Les 25 et 26 juillet la Fête Votive

Par la suite, les activités et l'organisation d'éventuels événements seront sans doute mis en sommeil, compte tenu de la difficulté à renouveler les membres (lassitude et besoins d'idées nouvelles), et de la faible participation de la population locale à des manifestations (autres que citées ci-dessus). Nous faisons, par conséquent, appel à toutes personnes pour « rebooster » la dynamique. Le printemps étant là avec ses beaux jours, nous vous donnons donc rendez-vous pour le vide grenier du 1er Mai et..... le soleil !

L'équipe du Comité des Fêtes

1er mai

Il est rappelé aux villageois qui souhaitent un emplacement pour le vide grenier que l'inscription n'est pas automatique. Ils devront s'inscrire comme tous les exposants au 04.75.27.91.70. L'inscription ne sera effective que lorsque la somme de 5 euros aura été payée auprès de Françoise MANIÈRE et ce, avant le 1er mai, sinon cet emplacement sera attribué à d'autres exposants.

L'organisateur



Vos emplacements sont à réserver au 04.75.27.91.70 auprès de Françoise

~~Dimanche 24 mai 2015~~

~~Balade en boucle au départ de Saint Roman de Malegarde.~~

~~Promenade sur le plateau à la limite de Saint Roman de Malegarde, Rasteau et Cairanne.~~

~~Randonnée de 15 à 17 km environ et de 400 mètres de dénivelé.~~

~~Rendez vous à 8 H. 30 sur la place du village.~~

~~Prévoir un pique-nique, un litre d'eau minimum par personne, de bonnes chaussures, un chapeau (car nous espérons avoir le soleil avec nous)~~

~~Pour plus de précisions, Francis et Denise CLIER au 04.75.27.91.60 de préférence aux heures des repas.~~



Dates à retenir du printemps

Dimanche 12 avril	Compétition Rhône –Alpes Vélo Trial
Dimanche 19 avril	Repas des têtes sangliers au domaine Urdy
Vendredi 1er mai	Vide grenier dans le village
Samedi 16 mai	Fête de la Vignes à la cave Coopérative
Dimanche 24 mai	Sortie pédestre, RDV à 8 H.30
Samedi 20 juin	Fête de la musique en soirée au village
Vendredi 26 juin	Fête de l'école et repas salle des fêtes à Rousset les Vignes
Week-end 25 et 26 juillet	Fête votive du village

Agence Postale Communale et le Dépôt de Pains

Seront fermés du lundi 4 mai au dimanche 10 mai 2015
et le vendredi 15 mai 2015
sauf le mercredi 6 mai 2015

**L'agence est ouverte du lundi au vendredi
De 7 H. 30 à 12 H.**

Vous avez la possibilité à partir de 7 H. 30 de récupérer vos colis, vos recommandés en attente.... D'affranchir vos courriers et colis..... Faire des retraits ou des dépôts d'espèces, Nouvelle gamme de produits pour vos envois, venez-vous renseigner à l'Agence.

Il y a aussi le dépôt de pains et de viennoiserie, avec la possibilité de réserver votre pain suivant vos besoins.

Possibilité de prendre, déposer des bouquins, magazines récents sans aucune contrainte.

Lire les dernières nouvelles du village ainsi que déposer des petites annonces et il y a un coin « tourisme ».

Il y a possibilité aussi de faire la boîte aux lettres entre villageois (exemple : récupérer un objet laissé par un ami

ou voisin un peu plus tôt dans la matinée à l'Agence, nous n'avons pas forcément les mêmes horaires de disponibilités, ce service est à votre disposition)

Il y a aussi la possibilité de déposer : - bouchons plastiques et lièges pour l'association « bouchon d'amour » - les capsules « Nespresso » uniquement en aluminium - le pain dur pour les bêtes -cartouches d'encre pour l'association « partage plus »

Vous avez un coin de l'Agence réservé aux habitants pour déposer les produits frais ou des fabrications artisanales (sous leur entière responsabilité), en vente sur place

Des cartes postales du village et autre....

Des artistes amateurs exposent régulièrement.

Pour tout renseignement tél. 04.75.28.68.48



A vendre

Table piétement en rotin dessus en bois
et 4 chaises en rotin avec coussins .

Tél : 04.75.27.90.37 après 16 H.

Vos petites annonces seront intégrées dans « La Gazette » à chaque trimestre, laissez vos demandes en mairie ou à l'Agence Postale.

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES Responsable de la rédaction : Françoise FELIX
Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP